

The background is a textured, greyish-brown surface resembling crumpled paper. Overlaid on this are several large, semi-transparent social media icons: a blue Facebook 'f', an orange Twitter bird, a teal speech bubble, a yellow plus sign, a purple YouTube logo, and a grey right-pointing arrow. The main text is centered and layered over these icons.

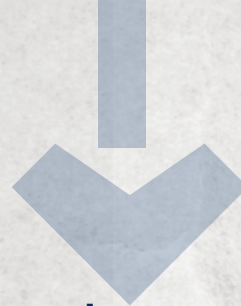
VIVRE
SUR LES
MÉDIAS
SOCIAUX
COMME
DANS LA
VRAIE VIE!



Commission scolaire
des Hauts-Cantons



1 — Pourquoi parler des médias sociaux?



Ce sont des nouveaux moyens de communication, utilisés par tous, avec lesquels il faut se familiariser !

Parce que...

- on y diffuse de l'information personnelle, qui peut porter atteinte à notre sécurité;
- les commentaires ou les opinions qui y sont partagés peuvent avoir un impact négatif et conduire à la cyberintimidation;
- l'utilisation qui en est faite à l'extérieur de l'école a des répercussions sur le climat d'apprentissage à l'école;
- dans le plan de lutte contre l'intimidation et la violence de chaque école, la cyberintimidation est considérée comme une atteinte à la personne et un phénomène à contrer pour protéger les élèves.

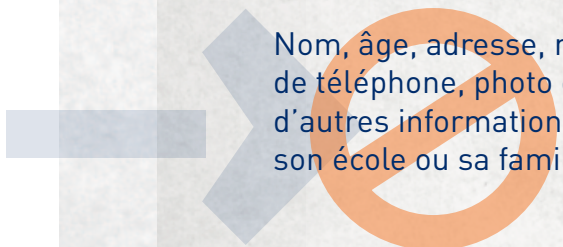


2

Comment agir de façon responsable?



- En étant sensibilisé à l'importance d'alimenter positivement son identité numérique.
- **Chaque photo, vidéo, commentaire ou opinion publiés à notre sujet construit notre identité sur le Web.** Notre personnalité peut être positive, ou devenir négative. C'est une image de nous qui sera ensuite consultée et jugée par des amis, des élèves et des parents, mais également par de futurs employeurs ou d'autres personnes.
- En utilisant des mots et en adoptant un ton faisant preuve de civisme, de courtoisie et de respect.
- **Les paroles s'envolent, les écrits restent!** Si on publie des propos sous le coup de l'émotion ou en croyant que ce qu'on a diffusé ne tombera pas sous les yeux de la personne concernée... on court le risque que nos écrits causent du tort à autrui.
- En ne s'identifiant pas et en ne fournissant **pas de renseignements personnels** si on n'a pas la certitude de l'identité de son interlocuteur. Certains correspondants ne sont pas ceux qu'ils prétendent être.



Nom, âge, adresse, numéro de téléphone, photo et d'autres informations sur son école ou sa famille.



3

Qu'arrive-t-il
si un élève
**ne respecte
pas les règles?**

→ Si un élève diffuse des propos négatifs ou fait de la cyberintimidation en utilisant les réseaux sociaux, son comportement sera sanctionné, conformément au code de vie en vigueur à l'école.

→ Dépendamment de la nature des gestes reprochés, l'élève pourrait s'exposer à un recours en diffamation et voire même à des accusations en vertu du *Code criminel*.

Comme parent
vous êtes
responsable des
comportements
de votre enfant

autant dans le monde
virtuel que dans la
vraie vie!





4

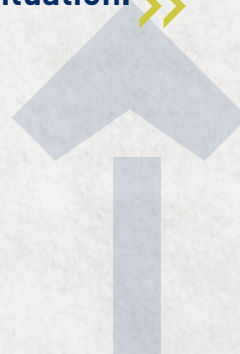
Pourquoi les parents devraient-ils éviter d'utiliser les médias sociaux pour communiquer avec l'école?



→ Si comme parent vous rencontrez une difficulté dans vos relations avec l'école que fréquente votre enfant, nous vous recommandons de vous adresser directement à la personne concernée pour en discuter. Puisqu'il est souvent question des besoins de votre enfant, il sera toujours préférable d'en parler en personne. Utiliser les médias sociaux pour communiquer votre désaccord ou votre désarroi ne permettra pas de régler la situation. De plus, vous risquez d'y publier des propos inappropriés, pouvant avoir un impact défavorable sur vos relations avec le personnel de l'école.

→ Ultimement, si vous n'êtes pas satisfait des réponses obtenues, nous vous invitons à consulter le *Règlement sur le traitement des plaintes*, disponible sur le site internet de la Commission scolaire des Hauts-Cantons au www.cshc.qc.ca.

« Utiliser les médias sociaux pour communiquer votre désaccord ou votre désarroi ne permettra pas de régler la situation. »



5

Quelques Conseils...



- Superviser l'utilisation de l'ordinateur et autres outils technologiques faite par vos enfants.
- Utiliser un mot de passe sécuritaire (au moins 8 caractères : lettres, chiffres, symboles) et ne jamais le divulguer.
- Configurer les paramètres de sécurité du matériel informatique, de façon à assurer un maximum de protection de vos informations personnelles.

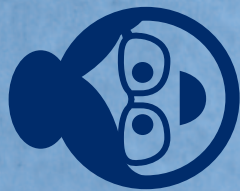
→ En ce qui a trait à Facebook :

- > être âgé d'au moins 13 ans;
- > accepter seulement les amis que nous connaissons bien;
- > éviter les amis de nos amis ainsi que le grand public.



En cas de cyberintimidation,
**imprimer les propos
répréhensibles.**





Les paroles s'envolent,
les écrits restent! 

les photos
et les vidéos...



Si vous aviez
**une seule
chose à
retenir...**



La Commission scolaire des Hauts-Cantons encourage les élèves, les parents et les membres du personnel à adopter en tout temps un comportement responsable et sécuritaire lorsqu'ils utilisent les médias sociaux.

Pour en savoir plus

Nous vous invitons à consulter la section info intimidation-violence sur le site internet de la CSHC au www.cshc.qc.ca



*Commission scolaire
des Hauts-Cantons*

308, rue Palmer, East Angus (Québec) J0B 1R0

☎ 819 832-4953

@ info@cshc.qc.ca

cshc.qc.ca